

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL RESTREINT  
N° 006/AONR/CPB/SG/C1PMSPI/2020  
DU 06 AVRIL 2020 POUR  
L'ELABORATION DU PLAN  
D'OCCUPATION DES SOLS DE LA  
COMMUNE DE PETE-BANDJOUN « EN  
PROCÉDURE D'URGENCE »  
FINANCEMENT : BIP MINH DU,  
Exercices 2020 et suivant**

[Télécharger le DAO](#)

**1. Objet**

Le présent Appel d'Offres a pour objet le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de PETE-BANDJOUN. Il fait suite à la manifestation N° 0001/ASMI/MINH DU/2020 du 08 janvier 2020 pour l'élaboration des documents de planification urbaine dans certaines communes du Cameroun et pour l'actualisation de l'étude sur la loi régissant l'urbanisme au Cameroun au titre de l'exercice budgétaire 2020 (eti procédure d'urgence).

**2. Consistance des prestations**

Cette étude vise à ceder la développement de la Commune de Pete-Bandjoun à travers une organisation des zones urbaines et à urbaniser, une protection des zones naturelles et une réglementation de l'occupation du sol pour un développement socio-économique et spatial harmonieux et durable.

De manière spécifique, Il s'agira pour le prestataire de :

- Actualiser la cartographie de base ;
- Faire un état des lieux assorti d'un bilan diagnostic de la situation actuelle ;
- Dégager la vision de la commune, les orientations stratégiques, les objectifs et axes de développement ;
- Produire un rapport diagriostic ;
- Produire un rapport diagnostic ;
- Programmer les besoins et de formuler les scénarii d'aménagement ;
- Produire le rappoit des scénarii d'aménagement ;
- Développer le scénario retenu et d'élaborer du règlement d'urbanisme ;
- Produire le rapport justificatif ;
- Produire le règlement d'urbanisme.

L'étude sera réalisée en deux (02) tranches successives, une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Au lancement de chaque tranche, le Consultant produira un rapport de mise en oeuvre précisant la méthodologie qu'il compte déployer pour la bonne exécution des prestations. La tranche ferme sera réalisée dans le cadre du BIP MINH DU 2020. Elle sera consacrée à l'élaboration du diagnostic territorial de la commune. Elle s'exécutera en trois étapes :

- Étape 1 : Élaboration de la cartographie de base
- Étape 2 ; Enquêtes de terrain, état des lieux et analyse diagnostic de la commune
- Étape 3 ; Formulation de la vision, orientations stratégiques, objectifs et axes de développement

La tranche conditionnelle sera prise en charge dans le cadre du BIP MINH DU 2021 à la suite de la tranche ferme. Elle sera consacrée à la programmation des besoins et à la production du dossier complet du POS.

- Tranche conditionnelle :

- o Étape 4 : Programmation des besoins et Formulation des scénarii d'aménagement

o Étape 5 : Développement du scénario retenu et élaboration du règlement d'urbanisme

### **3. Coût prévisionnel**

Le montant prévisionnel des prestations est estimé à quatre-vingt-quinze millions (95 000 000) de FCFA dont 45 000 000 pour la tranche ferme et 50 000 000 pour la tranche conditionnelle.

### **4. Délai de livraison**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des études est de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre au service de démarrage des prestations.

### **5. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats figurant sur la liste restreinte élaborée après appel à manifestation d'intérêt N° 0001/ASMI/MINH DU/2020 du 08 janvier 2020 pour l'élaboration des documents de planification urbaine dans certaines communes du Cameroun et pour l'actualisation de l'étude sur la loi régissant l'urbanisme au Cameroun au titre de l'exercice budgétaire 2020 (en procédure d'urgence)

### **6. Financement**

L'étude objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget "d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, Exercices 2020 et suivant

### **7. Consultation du dossier**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Pete-Bandjoun, sis à de l'hôtel de Ville de Bandjoun (porte 219) dès publication du présent avis.

### **8. Acquisition du dossier**

Le dossier peut être obtenu auprès de la Mairie de Pete-Bandjoun, sis à de l'hôtel de Ville de Bandjoun dès

publication du présent avis, contre Versement d'une somme non remboursable de 75 000 (soixante-quinze mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Mairie de Bandjoun

## **9. Remise des offres**

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés chacun sous simple enveloppe dont:

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces Constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans un grand pli extérieur scellé portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO, séparées par des intercalaires de couleur identique et reliées.

Chaque offre, sous peine de rejet, sera rédigée en français ou en anglais, et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et devra parvenir dans les Services de l'Autorité Contractante, à la Mairie de Pete-Banjoun, sis à de l'hôtel de Ville de Bandjoun (porte 219). Au plus tard le 27 AVRIL 2020 à 10 heures précises, heure locale, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT DU 06 AVRIL 2020 POUR  
L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE  
PETE-BANDJOUN « EN PROCEDURE D'URGENCE »  
FINANCEMENT : BIP MINH DU, Exercices 2020 et suivant  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## **10. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances (la liste figure dans la pièce 13 du DAO), dont le montant est fixé à un million neuf cent mille (1 900 000) FCFA et valable

pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

## **11. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou toute autre autorité administrative (Gouverneur, préfet, sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions conformes aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable et un délai de 48 heures accordé au(x) soumissionnaire(s) pour en produire.

## **12. Ouverture des plis**

Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 27 AVRIL 2020 à 11 heures précises.
- L'ouverture des offres financières sera faite au terme de l'analyse des offres techniques pour les soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur 100 (70/100).

Seuls les soumissionnaires présélectionnés peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée avec une procuration légalisée.

## **13. Critères d'évaluation**

### **1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

A Absence ou non-conformité des pièces requises aux prescriptions du présent DAO après un délai de 48 heures

- B. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- C. Omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié ;
- D. Présence d'une information financière dans l'offre administrative, ou technique .
- E. Note technique inférieure à 70/100.

## **2 Critères essentiels**

- A. Personnel Clé 55 points ;
  - B. Références du consultant 25 points ;
  - C. Matériel à mobiliser 05 points ;
  - D. Planning et méthodologie proposé 15 points;
- Seules les soumissions cJont les propositions techniques justifient d'une note supérieure ou égale, à soixante et dix (70/100) seront éllgibles à l'analyse des offres financières..

## **14. Attribution**

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note globale finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N_g = (80 \times \text{Note technique}(N_t) +)20 \times \text{Note financière (Nf))100$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :

Soit Fm le montant de la proposition la mieux disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les. notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux disante sera obtenue par la formule :

$$N_f = 100 \times \frac{F}{F_m}$$

F

Fm =le montant de la proposition la mieux disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

## **15. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

#### **16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'heure ouvrable sise à la mairie de Pete-Bandjoun.

BANDJOUN le 06 Avril 2020  
Le ADJOINT AU MAIRE  
FOKOUA Hélène

[Télécharger le DAO](#)